

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent.
RÉCLAMES	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## CHEZ LES INSTITUTEURS

Le rôle de la presse républicaine comporte des devoirs dont quelques-uns sont pénibles à accomplir. Il nous en coûte souvent — plus qu'il y paraît — d'avoir à dénoncer les fautes, les entraînements coupables de certains serviteurs du pays, ingratis à la République et peu soucieux du mal qu'ils lui font.

Mais il y a des compensations, je dirais presque des revanches, dont nous sentons davantage le prix dans les circonstances actuelles. Elles consistent à rendre hommage aux hommes de conscience qui, n'abdiquant aucun de leurs droits, restent fidèles à tous leurs devoirs. La satisfaction nous en est trop douce pour que nous laissions échapper l'occasion de la manifester.

Il nous semble que la presse républicaine, occupée à suivre les incidents provoqués chaque jour par les postiers et ces messieurs de la C. G. T., n'a pas accordé à l'ordre du jour voté par les instituteurs de la Marne, l'attention qu'il mérite.

Peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué. Il en vaut pourtant la peine et nous engageons tous nos amis républicains — qui sont les amis et défenseurs de l'École laïque — à la bien lire.

C'est la meilleure réponse qu'on puisse faire aux calomnieux de nos maîtres, à cette presse cléricale qui ne cesse de les dénoncer comme des malfaiteurs publics et de les représenter comme des agents de désorganisation sociale, des apôtres de l'antipatriotisme. Voici le texte de cet ordre du jour :

Considérant que, vu la multiplicité des groupements d'instituteurs, l'opinion publique est amenée à confondre souvent le caractère et l'importance de chacun d'eux et à attribuer à la majorité des écarts de langage et l'attitude parfois tapageuse de quelques-uns ;

Qu'il est urgent, dans l'intérêt même de l'École laïque, de dissiper à ce sujet toute équivoque et de laisser à chacun ses responsabilités ;

Expose que la Fédération des amicales qui groupe 120 associations et 69.000 instituteurs ou institutrices a une existence légale ;

Que l'Amicale de la Marne compte 1.250 membres sur un personnel de 1.440 instituteurs et se trouve régulièrement affiliée à cette importante fédération ;

Que la Fédération des Syndicats, simplement tolérée en attendant le vote par les Chambres du statut des fonctionnaires, ne comprend que 17 groupements avec un nombre fort peu élevé d'adhérents ;

Qu'il n'existe pas de syndicat d'instituteurs dans la Marne ;

Approuvent sans restriction l'ordre du jour adopté le 9 avril dernier, école Turgot, à Paris, par les 116 délégués des Amicales de France et des colonies, y compris les trois représentants de l'Amicale de la Marne ;

Refusent, malgré les sollicitations intéressées, d'entrer au service de tel ou tel groupement politique, attendu que leur rôle professionnel et social consiste à enseigner à tous les enfants qui leur sont confiés, et sans distinction d'origine, l'amour du prochain, de la patrie, et le respect des lois républicaines ;

Réprochent avec indignation les paroles suivantes de Nègre à l'Hippodrome : « Afin d'émanciper le prolétariat, je réclame pour les instituteurs le droit de s'affilier aux Bourses du Travail, à la C. G. T., et celui d'incruster dans le cerveau des enfants la haine de la bourgeoisie » ;

Et celle d'Hervé à Saint-Etienne : « Le paysan vient à nous par haine de la caserne et nous sommes assurés de l'aide des instituteurs dans notre propagande antimilitariste » ;

Protestent de leur loyalisme républicain et comptant sur le bienveillant concours de MM. les sénateurs et députés de la Marne pour demander la mise prochaine à l'ordre du jour de la Cham-

bre et le vote rapide du statut des fonctionnaires ;

Prient, en outre, les élus du département à tous les degrés, de n'appuyer aucune demande de recommandation en faveur des instituteurs ou des institutrices, soit pour un poste plus avantageux, une promotion au choix ou une récompense honorifique, les instituteurs s'en rapportant aux seules propositions de leurs supérieurs hiérarchiques assistés des conseils administratifs constitués.

Nous croyons que pour tout homme de bonne foi et de loyauté, la lecture de cet ordre du jour doit suffire à dissiper toutes les calomnies dont nos adversaires essaient d'accabler les instituteurs laïques et leur enseignement. Nous savons bien que les cléricaux n'en tiendront aucun compte et continueront leur campagne de dénigrement. Mais nous saurons y répondre et nous pourrions mettre sous les yeux du public impartial une démonstration irréfutable qui lui permettra de reconnaître de quel côté est le mensonge et de quel côté la vérité.

Emile LAPORTE.

## TIMIDITÉ

Anatole France vient de s'embarquer pour la République Argentine où il va faire ses conférences sur François Rabelais.

Avant son départ, il reçut la visite de M. Rosetti, l'un des plus notables Argentins.

— Cher Monsieur, a dit le maître à son visiteur, vous m'obligerez beaucoup de persuader à vos compatriotes que je suis très timide.

Je ne le suis peut-être pas ; mais j'aurai, je crois, grand profit à passer pour tel.

J'ai connu un jeune homme qui s'était fait cette réputation. Tout lui était permis. S'il restait bouche close quand il fallait parler, s'il parlait quand il fallait se taire, s'il montrait trop de réserve ou s'il manquait de décence, c'était toujours sa timidité... On lui pardonnait des hardiesses de page ou de gendarme : il était timide.

J'aimerais qu'on me crût timide... Oh ! d'ailleurs, je n'abuserais pas des privilèges que cette situation me conférerait... Je suis malheureusement un peu vieux...

## Jean Aicard

Vrai méridional, mais non pas du genre ventru, gesticulant, tapageur...

Un méridional, à la Daudet, figure fine, légèrement basanée, cheveux bouclés, barbe frisée ; tout juste assez d'accent pour réchauffer une voix naturellement tendre ; de grands yeux noirs, une exubérance en dedans si l'on osait dire, une impressionnabilité féminine, suraiguë ; beaucoup de sentiment, mais qui se refre-ne au moment de s'échapper.

C'est Loti qui a mené pour lui la campagne académique.

Ce sont deux frères.

Aicard a connu Loti, lieutenant de marine à Toulon. Il a été témoin de son mariage à Bordeaux, événement à propos duquel Coppée prononça un charmant épithalame... Loti, Aicard, Coppée... il était dit que ces trois noms se trouveraient de nouveau réunis : Loti soutenant la candidature d'Aicard à la succession de Coppée... Jean Aicard est retourné dans son cher Midi.

Il y achèvera une pièce intitulée *Gaspard de Besse*.

Ce Gaspard de Besse fut au XVIII<sup>e</sup> siècle un illustre brigand méridional. Ils s'était institué redresseur de torts ; il dérobaux aux riches pour donner aux pauvres ; tous les gueux de la région étaient ses amis ; quand un malheureux cultivateur était écrasé d'impôts, Gaspard, arrêtant les agents du fisc, récupérait sur eux ce qu'ils avaient pris à l'indigent et courait le lui rendre.

Il était si beau, si fier, si brave que toutes les femmes l'adoraient.

Il eut d'ailleurs une triste fin ; car ayant été appréhendé, il fut condamné au supplice de la roue.

Le jour de l'expiation qui eut lieu sur la grand place d'Aix, toutes les belles Provençales étaient aux fenêtres et pleuraient. Mlle Malherbe, arrière petite-fille du poète, narra la scène dans une lettre à une de ses amies.

— Ce charmant aventurier, dit-elle, parut en habit de sole gorge de pigeon ; d'une main il tenait une rose que lui avait fait remettre une grande dame amoureuse de lui ; de l'autre il envoyait des baisers à tous les balcons. C'est ainsi qu'il monta sur l'échafaud. Tous les yeux étaient mouillés de larmes.

Voilà sans doute un héros original.

## A la prison de la Santé

Rien n'est plus curieux que l'aspect du parloir de la Santé, le dimanche.

Comme le gouvernement de M. Clemenceau a envoyé dans cette prison à la fois les anarchistes de l'antimilitarisme et les plus élégants Camelots du Roy, l'on voit réunis les éléments sociaux les plus opposés... Les grandes dames du faubourg Saint-Germain qui viennent rendre visite à leurs dignes héritiers se rencontrent avec les humbles citoyennes en cheveux qui consolent de leur tendresse les détenus révolutionnaires...

Et le plus amusant, c'est que ces deux ondes finissent par fusionner dans l'antipathie commune pour le ministère.

Dernièrement, à propos de la béatification de Jeanne d'Arc, les antimilitaristes aidèrent les royalistes à accrocher dans les parloirs, des bannières blanches à fleurs de lys, et ils acceptèrent d'orner d'œillets blancs leurs boutonnières. Quand aux camelots du Roy, pour ne pas demeurer en reste de bons procédés, ils arborèrent des églantines rouges au revers de leur veston.

Les camelots du Roy et les antimilitaristes feront ensemble la prochaine Révolution.

## INFORMATIONS

### Elections législatives

Paris (12<sup>e</sup> arrondissement, 2<sup>e</sup> circonscription). — Ont obtenu : MM. Fribourg, socialiste unifié, 4.810 voix ; Lafoyer, radical-socialiste, 4.665 ; Lemery, socialiste indépendant, 1.586 ; Gallian, royaliste, 1.559 ; Leboulanger, nationaliste, 22 ; Seigan, socialiste, 1 ; Dupont, socialiste révolutionnaire, 69.

Ballottage.

Avallon. — Ont obtenu : MM. Ferreau, ancien député, républicain, 4.422 voix ; Gallot, radical-socialiste, 4.383 ; François Martin, socialiste unifié, 244 ; Eieix, radical-socialiste, 103.

Ballottage.

Boulogne-sur-mer (2<sup>e</sup> circonscription). — Ont obtenu : MM. Delcluze, socialiste indépendant, 14.443 voix (élu) ; Pinet, progressiste, 310 ; Degay, socialiste unifié, 176.

## Dans les P. T. T.

### Les Mesures militaires

Sur un ordre du gouverneur militaire de Paris, le commandant de la place de Versailles a dirigé sur Paris 150 électriciens des 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> génie, pour remplacer, en cas de grève, les télégraphistes du Central.

### La Télégraphie sans Fil

On hâte l'installation d'un poste de télégraphie sans fil sur le point le plus élevé du Calvados, au mont Pinson, à 365 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le poste du mont Pinson communiquera directement avec la tour Eiffel

et tous les navires naviguant sur la Manche.

Quatre torpilleurs et un contre-torpilleur sont arrivés à Bayonne pour établir une correspondance entre l'Adour et la Seine, en cas de grève des postiers.

### Les Convois postaux automobiles

Parmi les mesures prises par le gouvernement pour assurer en cas de grève postale le transport des courriers, il y a celle du transport des courriers de province par autos. Des instructions ont été envoyées aux colonels des légions de gendarmerie, transmises par ceux-ci aux commandants de compagnie et jusqu'aux chefs de brigade :

« Vous devez, disent ces instructions, prendre toutes mesures utiles, de concert avec les autorités locales, agents, gardes champêtres, pour assurer la liberté de la circulation des automobiles postales. Cette surveillance des routes devra être particulièrement active aux carrefours et dans la traversées des agglomérations. »

Les maires des communes traversées par les grandes routes nationales ont reçu du ministère de l'intérieur l'invitation d'avoir à assurer, avec les moyens de police dont ils disposent, la libre circulation des automobiles postales sur le territoire qu'ils administrent.

De plus, des postes fixes et mobiles de gendarmerie et de troupes à cheval seront disposés de place en place sur toute la longueur des parcours.

### Les congés supprimés

Les directeurs des services téléphoniques et télégraphiques de Paris ainsi que le directeur des postes de la Seine, ont décidé de suspendre provisoirement toutes les demandes de congé du personnel. Il ne sera donné satisfaction que pour les cas urgents.

### Entre Londres et Paris

Désireuses de n'être pas prises au dépourvu, comme cela s'est produit au mois de mars, au cas où la grève serait décidée, les grandes banques et les maisons de commerce importantes de la place de Londres, qui échangent journellement avec Paris un courrier énorme, ont déjà pris leurs précautions pour qu'aucune interruption n'ait lieu dans leur échange de correspondance. On a, en prévision d'une nouvelle grève, organisé un service de messagers qui feront chaque jour la navette entre Paris et Londres.

### Le ministre des Affaires étrangères

Le ministre des affaires étrangères publie l'avis suivant :

« Les ressortissants français ayant à faire valoir contre l'ancien Maghzen des créances commerciales qui n'ont pas donné lieu à un règlement entre le gouvernement marocain et la légation de France, sont informés qu'il peuvent se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, et munis de leurs titres de créance, devant la Commission chrétienne instituée à Tanger pour la vérification des dettes du Maghzen. Ils seront assistés d'un interprète de la légation. »

### En Turquie

Il résulte d'informations parvenues aux Arméniens de Constantinople que l'arrivée des navires de guerre européens n'a pas empêché la continuation des massacres. Quatre mille Arméniens ont été ainsi brûlés vifs à Adana, dans l'église et le collège des jésuites, où ils s'étaient réfugiés. Les Turcs ont aussi incendié les églises arméniennes.

Une démarche a été faite auprès du sultan Mehmed V par une délégation du patriarcat arménien et par les chefs spirituels des Arméniens catholiques et protestants, pour obtenir des mesures de répression énergiques.

Des nouvelles de Malatia, font connaître qu'à l'instigation de Galli bey et de Echeréfahga, des Kurdes nomades ont cerné la ville. La population chrétienne court les plus graves dangers si des mesures de protection ne sont pas prises d'urgence.

On mande d'Hadjin, que les secours demandés par les Arméniens au gouverneur d'Adana sont arrivés, mais

« Le Syndicat Guérard, qui a parlé de grève, ne représente nullement la majorité des employés des chemins de fer. Ceux-ci sont environ 300.000 en France, et le Syndicat ne compte que 40.000 membres. De plus, les syndiqués sont recrutés parmi des employés de catégories un peu spéciales, et pourraient se mettre en grève sans que la circulation des trains soit arrêtée. Il y a parmi eux des ouvriers d'atelier, des cochers, des hommes d'équipe, des porteurs, etc., etc. Ils sont facilement remplaçables. Tout au plus, si pareille grève éclatait, aurions-nous à craindre du retard dans certaines réparations. C'est peu de chose. »

« Mais, à côté de cela, il y a des groupements beaucoup plus importants qui n'ont nullement l'intention de se mêler à un mouvement politique. Les chauffeurs et mécaniciens, par exemple, sont groupés. Ils sont certes très exigeants, mais ne s'occupent que des questions professionnelles. Il y a encore de nombreuses Sociétés mutualistes, mais aucune d'elles ne s'occupe de questions politiques. »

« L'état d'esprit de notre personnel est excellent, et il n'y a absolument rien à craindre. »

## La fortune de l'ex-sultan

On a lu à la Chambre un rapport de la commission parlementaire chargée de l'enquête à Yildiz Kiosk, rapport qui constate la découverte d'obligations turques et étrangères dans un paquet de vêtements prêt à être envoyé au prince Kalim, fils d'Abdul-Hamid, et qui a accompagné son père à Salonique.

La commission a trouvé une somme considérable en billets de 500 roubles, mêlés à d'autres papiers dans un coffre-fort.

## M. Caillaux dans les Bouches-du-Rhône

M. Caillaux, ministre des finances, a pris la parole dans un banquet qui lui était offert par le Cercle de la Démocratie de Marseille, et il a fait longuement l'apologie de son projet d'impôt sur le revenu.

Faisant allusion à la crise syndicaliste, M. Caillaux a dit :

« En ce moment souffle un vent de corporatisme contre lequel il nous faut réagir. Pour lutter contre de tels mouvements, nous ne devons pas nous laisser aller à une politique de contrainte. Il faut nous garder de confondre les actes de vigueur auxquels est contraint un gouvernement avec une méthode de gouvernement. La véritable, la seule méthode de gouverner, est dans une large politique de progrès et de réformes démocratiques. »

M. Caillaux est parti dimanche matin pour Aix, où il a présidé un banquet démocratique organisé en son honneur.

## Au Maroc

Suivant une version de source indigène, Moulai Hafid aurait demandé au ministre d'Espagne si son gouvernement serait prêt à évacuer les points du Rif voisins de Melilla, occupés par les troupes espagnoles le jour où le Maghzen pourrait envoyer pour les remplacer et assurer la police de la région, des forces marocaines suffisantes.

M. Merry del Val ayant déclaré qu'il n'avait pas d'instructions de son gouvernement pour répondre catégoriquement à cette question, le sultan se serait montré peu disposé à lui donner satisfaction.

Sur les autres points, il se confirme que Moulai Hafid se propose d'envoyer une mission marocaine à Madrid. Elle coïncidera probablement avec celle qu'il envoie à Paris.

## Les créances des Français contre Abd-el-Aziz

Le ministre des affaires étrangères publie l'avis suivant :

« Les ressortissants français ayant à faire valoir contre l'ancien Maghzen des créances commerciales qui n'ont pas donné lieu à un règlement entre le gouvernement marocain et la légation de France, sont informés qu'il peuvent se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, et munis de leurs titres de créance, devant la Commission chrétienne instituée à Tanger pour la vérification des dettes du Maghzen. Ils seront assistés d'un interprète de la légation. »

## En Turquie

Il résulte d'informations parvenues aux Arméniens de Constantinople que l'arrivée des navires de guerre européens n'a pas empêché la continuation des massacres. Quatre mille Arméniens ont été ainsi brûlés vifs à Adana, dans l'église et le collège des jésuites, où ils s'étaient réfugiés. Les Turcs ont aussi incendié les églises arméniennes.

Une démarche a été faite auprès du sultan Mehmed V par une délégation du patriarcat arménien et par les chefs spirituels des Arméniens catholiques et protestants, pour obtenir des mesures de répression énergiques.

Des nouvelles de Malatia, font connaître qu'à l'instigation de Galli bey et de Echeréfahga, des Kurdes nomades ont cerné la ville. La population chrétienne court les plus graves dangers si des mesures de protection ne sont pas prises d'urgence.

On mande d'Hadjin, que les secours demandés par les Arméniens au gouverneur d'Adana sont arrivés, mais

les troupes envoyées sous le commandement d'une créature d'Abdul-Hamid se sont jointes aux assaillants kurdes sans réussir cependant à entrer dans la ville. Aux environs d'Hadjin, tous les Arméniens ont été égorgés.

Le correspondant de la « Zeit » à Constantinople annonce que le gouvernement a décidé l'envoi de deux divisions en Asie-Mineure.

Le généralissime Mahmoud-Cheket-Pacha aurait donné aux ambassadeurs la promesse formelle de rétablir l'ordre très prochainement dans les districts arméniens.

## La fortune de l'ex-sultan

On a lu à la Chambre un rapport de la commission parlementaire chargée de l'enquête à Yildiz Kiosk, rapport qui constate la découverte d'obligations turques et étrangères dans un paquet de vêtements prêt à être envoyé au prince Kalim, fils d'Abdul-Hamid, et qui a accompagné son père à Salonique.

La commission a trouvé une somme considérable en billets de 500 roubles, mêlés à d'autres papiers dans un coffre-fort.

## M. Caillaux dans les Bouches-du-Rhône

M. Caillaux, ministre des finances, a pris la parole dans un banquet qui lui était offert par le Cercle de la Démocratie de Marseille, et il a fait longuement l'apologie de son projet d'impôt sur le revenu.

Faisant allusion à la crise syndicaliste, M. Caillaux a dit :

« En ce moment souffle un vent de corporatisme contre lequel il nous faut réagir. Pour lutter contre de tels mouvements, nous ne devons pas nous laisser aller à une politique de contrainte. Il faut nous garder de confondre les actes de vigueur auxquels est contraint un gouvernement avec une méthode de gouvernement. La véritable, la seule méthode de gouverner, est dans une large politique de progrès et de réformes démocratiques. »

M. Caillaux est parti dimanche matin pour Aix, où il a présidé un banquet démocratique organisé en son honneur.

## Panama

On poursuit avec activité les travaux du canal, mais les ingénieurs américains qui, nos lecteurs le savent, ont dédaigné le projet français pour le percement de l'isthme, sont maintenant, paraît-il, aux prises avec d'énormes difficultés ; une crainte les hante particulièrement, celle de voir les immenses réservoirs qu'ils ont établis, véritables lacs encadrés en partie de montagnes, rompre les barrages qu'on a élevés à grand-peine pour retenir leur immense quantité d'eau. Cette rupture occasionnerait, sur une vaste étendue du pays, des malheurs, des pertes irréparables ; ce serait vraisemblablement la ruine de l'entreprise.

La pensée, affirme-t-on, serait venue aux Américains, en présence de cette situation critique, de faire appel au concours des ingénieurs français pour étudier les moyens de prévenir une aussi redoutable catastrophe. Pour notre amour-propre national, comme pour la réputation de nos ingénieurs, nous devons souhaiter que cette information soit fondée ; or, étant donnée sa source, nous avons tout lieu de croire qu'elle l'est.

On peut, sans être trop optimiste, croyons-nous, espérer que, peu peu, les Américains reviennent au projet de Lesseps, ou, tout au moins, lui empruntent ce que l'état des travaux leur permettra encore de lui prendre.

L'immigration dans la République de Panama est ces temps-ci très importante. Les travailleurs sont nombreux sur les immenses chantiers du Canal, mais conséquence économique inéluctable, les salaires ont diminué dans une appréciable proportion.

L'état sanitaire est aussi satisfaisant que possible.

### L'éventreur berlinois démasqué par un journaliste

Au mois d'octobre 1891, un crime sensationnel était commis à Berlin : une femme de mauvaise vie, Hedwige Nitsche, était trouvée morte chez elle ; elle avait été égorgée et son assassin, un sadique, avait éventré sa victime et l'avait mutilée avec l'habileté d'un praticien.

Toutes les recherches faites pour découvrir l'auteur de cet horrible crime demeurèrent infructueuses. Successivement, cinq autres assassins commis dans des circonstances analogues, se produisirent, mais le sinistre Jack l'Eventreur réussit à dépister la police.

Le dernier crime remonte à l'an dernier. A ce moment, un journaliste berlinois entreprit pour son compte de découvrir le criminel, qui, à son avis, était l'unique auteur des six forfaits. Il acquit la conviction que l'assassin était le vétérinaire Nieber, établi dans les environs de Magdebourg, et qui faisait ses études à Berlin au moment de l'assassinat d'Hedwige Nitsche.

Il communiqua le résultat de ses recherches au préfet de police, et celui-ci saisit le parquet de l'affaire, mais l'instruction n'aboutit pas, et un non-lieu fut rendu.

Nullement découragé par son insuccès, le journaliste recommença ses investigations. Le résultat en fut... une plainte en diffamation par le vétérinaire Nieber. Cette affaire, jugée par le tribunal correctionnel de Magdebourg, vint d'avoir un dénouement sensationnel ; le plaignant a été arrêté séance tenante, sous l'inculpation d'avoir assassiné la femme Nitsche.

### Vendue par son mari

A l'audience du tribunal correctionnel de Roanne, comparait dernièrement la femme Boisset, âgée de trente-cinq ans, du village de Servajean, que son mari vendit à un vieux garçon, du nom de Decoray. Ce n'est pas cette vente qui amenait la femme Boisset devant le tribunal, mais ses brutalités envers son mari légitime, qu'elle aurait frappé de trois coups de couteau récemment. La femme Boisset prétend n'avoir frappé son mari qu'avec un bâton.

Au milieu de l'hilarité générale, le président donne lecture de l'extraordinaire contrat par lequel Boisset céda sa femme à Decoray, son voisin. La femme vendue déclare qu'elle est étrangère à la rédaction de cet acte et ajoute que si son mari se livra à cette opération c'était par besoin d'argent. Le mari, appelé comme témoin, confirme les dires de sa femme.

La femme Boisset est condamnée à deux mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

### Petites Nouvelles

La section de Londres du Comité Mascraud s'occupe actuellement de créer un collège français en Angleterre.

On annonce la mort, à Cannes, du général de division de réserve, Passerieu : il était né en 1814.

Le banquet annuel de l'Association générale des étudiants a eu lieu dimanche soir à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence M. Paul Deschanel.

A Moscou, ont eu lieu les fêtes du centenaire de Gogol. La ville a fait à cette occasion un grandiose manifestation politico-littéraire.

L'inauguration du monument Jules Verne a eu lieu dimanche à Amiens, sous la présidence de M. Jules Claretie.

— Les fêtes de Jeanne d'Arc ont été closes dimanche à Orléans par un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux. Il ne s'est produit aucun incident.

— M. Ruau, ministre de l'agriculture, a présidé dimanche au palais d'Orsay le second banquet de l'Association amicale des montagnards pyrénéens.

— Le président de la République a assisté dimanche à une démonstration de dressage et d'application pratique des chiens de défense.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'oiseau rare !

Relevant l'état des dépenses par lequel M. Sarraut montrait combien était justifiée l'augmentation de l'indemnité parlementaire, X. Pinxit, du Quercinois s'écrie : « Je m'explique pourquoi maintenant, le Journal du Lot défend avec tant de tenacité ses amis du Parlement ».

X. Pinxit et ses amis ne ratent pas une occasion de revenir sur cette question des quinze mille. Pourquoi nous laisserions-nous de retourner à nos contradicteurs leurs boniments à l'adresse des blocards ?

Est-ce que les amis parlementaires de X. Pinxit ne profitent pas au même titre de cette augmentation : quel est celui qui ayant voté contre cette indemnité, a refusé de la toucher ?

Une bonne fois pour toutes, il se serait intéressant de le savoir.

Dans tous les cas, si X. Pinxit découvre cet oiseau rare, ce ne sera pas dans le milieu libéral ; son député lui-même trop heureux de la bonne augmentation, ne lui donnera pas la satisfaction de pouvoir répondre : « Il y en a un ! »

L. B.

### COMMUNIQUÉ

La Commission des fêtes de Juin, chargée de l'organisation du banquet se heurte à des difficultés presque insurmontables et qui l'amènent à renoncer à l'organisation de cette manifestation le jour de la venue du Ministre.

Les banquets ont en effet généralement lieu un dimanche ou un jour férié. C'était déjà une grosse difficulté de l'organiser un jour de semaine. Mais la difficulté est devenue impossible du fait que le premier juin est un jour de grande foire.

Les maîtres d'hôtels cadurciens ont affirmé qu'il leur était impossible d'assumer une tâche aussi lourde un jour où leurs hôtels sont bondés de clients.

Les commerçants de la ville ont en grande majorité déclaré qu'ils sous-craient au banquet, mais que le moment le plus actif des affaires étant de midi à 2 heures, ils ne pourraient y assister ; enfin l'élément ouvrier très occupé un jour de foire aurait fait complètement défaut.

Les fonctionnaires préposés aux caisses publiques ne pouvaient d'autre part en aucune façon quitter leur poste ce jour-là.

La commission se trouvait donc exposée à ce danger d'organiser un banquet dont toutes les cartes auraient été souscrites et dont beaucoup de tables auraient été vides.

Elle a préféré exposer franchement au public les raisons de cette décision plutôt que d'arriver à un résultat qui aurait donné lieu à des interprétations plus ou moins erronées.

Nous croyons savoir que la municipalité organisera un champagne d'honneur qui sera offert à la mairie

au ministre et à toutes les personnes qui avaient reçu des invitations, à une heure qui sera ultérieurement fixée.

Les personnes qui ont déjà souscrit peuvent retirer le montant de leur souscription auprès des personnes à qui ils l'ont remise.

### Enregistrement

M. Dasque, receveur à Beaumont (Dordogne), est nommé en la même qualité à Latronquière, en remplacement de M. Périer, appelé au bureau d'Archure (Charente-Inférieure).

### Assises du Lot

Les assises du département du Lot pour le troisième trimestre 1909, s'ouvriront à Cahors, le lundi 14 juin à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la cour d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au siège.

### Service vicinal

Par décision, M. Alazard (Denis) est nommé cantonnier des services vicinaux du département du Lot.

### Distinction honorifique

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur, la médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, de sauvetage, a été décernée à M. Reysen (Philippe), pêcheur à Montvalent.

Le 18 janvier 1909, M. Reysen s'est de nouveau distingué en portant secours à quatre hommes montant une gabarre sur le point de couler à pic dans la Dordogne.

### PERCEPTION

Nous apprenons avec plaisir que M. Ernest Talou, percepteur de la 3<sup>e</sup> division de Toulouse est nommé à la 2<sup>e</sup> division.

Nous adressons à M. Ernest Talou, nos plus vives félicitations.

### BANQUET

Comme tous les ans, à pareille époque, les typographes et employés de l'imprimerie du Journal du Lot et membres de la Société mutuelle la Solidarité, avaient organisé samedi soir, leur banquet fraternel.

56 convives étaient réunis dans la vaste salle de l'hôtel de l'Europe où un menu délicieux leur fut servi et auquel chacun fit copieusement honneur.

Du reste, voici ce menu :

- Potage
- Consommé aux perles
- Hors-d'œuvre
- Saumon, sauce Mayonnaise
- Entrées
- Filet de Bœuf, sauce financière
- Tête de Veau, sauce ravigotte
- Légumes
- Petits pois bonne femme
- Asperges en branches
- Rots
- Poulardes rôties
- Entremets
- Crème à la vanille. — Dessert assorti
- Vins
- Cahors — Saint-Estèphe — Champagne
- Café — Liqueurs — Cigares

On comprendra sans peine qu'avec un tel menu, la gaieté ne pouvait que régner parmi les convives : et c'est ce qui eut lieu durant toute la soirée car les bons mots, les fines et grosses plaisanteries, les anecdotes, les calembours joyeux fusèrent de tous les points de la table.

Au dessert, quand le champagne fut servi, le calme s'établit : c'était l'heure des toasts.

Ces toasts dans lesquels les orateurs qui se succédèrent firent assaut de beaucoup d'esprit manifestèrent les sentiments amicaux qu'ils ont pour l'imprimerie du Journal du Lot, pour ses directeurs et pour son personnel, furent très applaudis.

Mais les convives firent une ovation enthousiaste à leur directeur, M. Coueslant, quand il leur annonça qu'à partir de cette année, il avait décidé d'apporter une amélioration sensible dans la situation du personnel de l'imprimerie.

La soirée se termina dans les salons du 1<sup>er</sup> étage du café de Bordeaux, où chants, chansonnettes, monologues furent entendus et mirent encore plus de gaieté parmi tous.

Et ce n'est qu'à minuit que la fête prit fin, chacun enchanté de la bonne soirée.

### Aviron cadurcien

Les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 15 mai 1909 à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

### Ordre du jour

Compte rendu du match Villeneuve-Cahors ; Admission de nouveaux membres ; Questions diverses.

Le Président.  
MANHIABAL.

Ainsi que nous l'avions annoncé, une équipe de notre excellente société nautique l'Aviron Cadurcien, a pris part au match de Villeneuve-sur-Lot en concurrence avec l'Aviron Villenouvois.

L'espoir que nous avions exprimé de voir notre vaillante société remporter le challenge que déjà elle a obtenu l'année dernière, n'a pas été déçu.

À quatre heures précises, le signal du départ est donné. Pendant quelques centaines de mètres les deux équipes marchent bord à bord ; mais bientôt l'Aviron cadurcien se place en avant et arrive au but distançant l'Aviron villenouvois de cinq longueurs, ayant couvert la distance (1.800 mètres) en 5 minutes 1 seconde.

Le match offrit un intérêt considérable pour la foule des spectateurs qui y assistaient.

Ce fut une rude et belle lutte dont l'équipe cadurcienne a eu tous les honneurs.

Cette équipe composée de MM. Tardieu, Mainferme, Desprats Armand, Lassus et Gibert (barreur) a gagné la partie, battant de 5 longueurs l'équipe de Villeneuve-sur-Lot, jusqu'à ce jour réputée comme l'une des meilleures équipes de la région.

Nous adressons de vives félicitations aux lauréats.

### Tribunal correctionnel

Audience du 10 mai 1909

Encore une longue audience qui n'a pris fin qu'à 6 h. 1/2 du soir.

BANQUEROUTE, ADULTÈRE ET COMPLICITÉ DE VOL

Au mois de novembre 1907, un jeune négociant en draps, de Duravel, Henri Foissac, quittait brusquement son domicile et son commerce, abandonnant sa femme et son enfant et oubliant de laisser sa nouvelle adresse.

Le même jour, une femme de 40 ans mariée et mère d'une fille de 15 ans, quittait à son tour Duravel... et son mari qui, très naïvement, l'avait accompagnée jusqu'à la gare.

Sans nouvelles du fugitif, le tribunal déclara la faillite d'Henri Foissac. Le 13 juillet 1908, le tribunal correctionnel le condamnait à 6 mois de prison pour banqueroute simple, complicité d'adultère et de vol d'une somme de 800 fr. au préjudice du mari.... malheureux.

La femme B..., seconde fugitive, recevait 3 mois de prison. Tout cela se passait par défaut : on n'avait point retrouvé les voyageurs.

Découvert le 4 mai courant, à Libourne où il travaillait, Henri Foissac a été arrêté, conduit sous bonne escorte à la prison de Cahors. Mis au courant de la condamnation qui l'avait frappé il y a fait opposition et le tribunal a de nouveau examiné l'affaire.

Après l'audition des témoins parmi lesquels la femme de Foissac et le mari de la femme B..., une discussion très vive s'engagea entre M. le Procureur Vilotte et M<sup>e</sup> Lacaze, défenseur de Foissac. Il n'est question de rien moins que de renvoyer l'audience pour faire un supplément d'enquête sur la complicité d'adultère et du vol des 800 fr. L'avocat de Foissac protesta avec véhémence contre la détention prolongée de son client.

Le tribunal met tout le monde d'accord en prononçant le renvoi pour supplément d'instruction, mais en accordant à M<sup>e</sup> Lacaze, la mise en liberté provisoire et immédiate de son client.

Et l'enquête sur l'adultère continue ; mais où est la fugitive ?? Troublant mystère.

### VOLENCES, VOIES DE FAIT

Marie-Louise Bourne, une bretonne qui avait échoué à Cahors dans une maison hospitalière, était devenue très éprise d'un sien compatriote un peu volage. Elle l'a puni de ses inconstances en tentant de le vitrioler. Les blessures ne furent point graves. Une excellente plaidoirie de M<sup>e</sup> Marre fait passer un souffle de réconciliation : 16 francs d'amende (sursis).

### VOL DE PIGEONS

Garrigues Noël, de Pradines, a trouvé commode de s'approprier des pigeons du voisin. Il est défendu avec vigueur par M<sup>e</sup> Gisbert et le Tribunal lui inflige un jour de prison (sursis) et 10 francs d'amende.

### OUTRAGES

Raymond Clary, jardinier à Cabesut se met quelquefois en gaité. Dès lors, il a la tendance bien marquée à la violence et aux gros mots.

Jeu de nuit il a fait scandale dans un café de la ville ; les agents de police intervenant, il les couvrit d'insultes, après quoi il s'en fut coucher au violon. Malheureusement Clary est un récidiviste de l'ivresse bruyante et une première condamnation survenue il y a 15 mois ne paraît pas l'avoir corrigé.

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Lacaze, le tribunal condamne Clary à 50 francs d'amende.

### COUPS RÉCIPROQUES

Dans une maison de la rue Nationale des locataires vivent en mauvaise intelligence. Auguste Rossignol et la femme Jouclas en sont venus aux mains, vers 11 heures du soir, dans les ténèbres : s'il faut en croire Rossignol, il fut assailli par la femme Jouclas à coups de hachoir... et son caleçon serait resté à la bataille. La femme Jouclas dit qu'elle a frappé pour se défendre.

Après plaidoiries de M<sup>e</sup> Besse pour Rossignol et de M<sup>e</sup> Lacaze pour Mme Jouclas, le tribunal rapproche les combattants en leur infligeant à chacun 25 fr. d'amende (sursis).

### VOIES DE FAIT

A Piboulède, canton de Lalbenque, vivent en guerre quelques habitants. Une femme Miquel paraît s'être acquise l'antipathie de ses voisins qui lui font des charivaris : l'un d'eux, Sembel, serait allé jusqu'à la blesser d'un coup de pierre.

Sembel se défend d'un pareil acte. Le tribunal entend des témoins à décharge et, après plaidoirie de M<sup>e</sup> Lacaze, relaxe Sembel.

### CHASSE

Jean Galtié, pour chasse en temps prohibé, reçoit 50 fr. d'amende et se voit confisquer son arme.

### Conseil de préfecture

Dans sa dernière réunion le conseil de préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1. Les sieurs Rigal, Siffroy, Avezou, d'Uzech, contre la Compagnie des chemins de fer d'Orléans. — Demande en indemnité pour dommages.

Après plaidoiries, le conseil a rendu sa décision qui consiste dans l'homologation des rapports de l'expert du conseil concluant au paiement d'une indemnité.

2. Le sieur Lafon, de Concorès, contre la commune de Concorès. — Chemin vicinal ordinaire numéro 2. Souscription particulière. Demande en interprétation.

Affaire renvoyée à une séance ultérieure.

3. Les sieurs Pigné et Contie, de Reilhaguet, contre la commune de Reilhaguet. — Demande tendant à faire condamner la commune à supporter une dépense de 300 fr.

Affaire renvoyée à une séance ultérieure.

4. Le sieur M. Miquel, de Saint-Pantaléon, contre le sieur Vixès, entrepreneur à Saint-Vincent, le service vicinal appelé en cause. — Occupation temporaire. Demande en indemnité.

Affaire rayée du rôle, les parties s'étant arrangées avant l'audience.

5. Le sieur Simbaldi, de Saint-Géry, contre l'élection municipale du 18 avril. — Protestation.

Election annulée.

6. Le sieur Courjéou, entrepreneur aux Masséries (Saint-Géry), contre la commune de Francoulès. — Demande en récusation d'experts.

La commune ayant renoncé à la désignation de l'expert, le conseil s'est borné à donner acte.

7. Le sieur Vialard, d'Uzech, contre la Compagnie d'Orléans. — Ligue de Montauban à Brive. — Demande en indemnité pour dommage.

Le conseil a mis cette affaire en délibéré.

### Postes et télégraphes

#### Avis au public

L'Administration des Postes et des Télégraphes recommande aux expéditeurs des correspondances à destination de Paris de vouloir bien en compléter l'adresse par l'indication du numéro de l'arrondissement où réside le destinataire.

Cette mention complémentaire permettra d'assurer une plus grande régularité dans la transmission des correspondances et d'en activer la distribution.

Une nomenclature donnant tous les renseignements nécessaires est vendue dans les bureaux de poste au prix de 0 fr. 15 l'exemplaire.

Exemples d'adresses complètes :

Monsieur Legrand,  
rue Secrétan, n° 8,  
Paris-10<sup>e</sup>.

Monsieur Richard,  
rue Jacquart, n° 10,  
Paris-11<sup>e</sup>.

### Concert classique

L'Orchestre qui donne, pendant huit jours, des concerts quotidiens au Café Tivoli, organise un concert purement classique pour vendredi soir.

### Adjudications

Le 29 mai à 10 heures du matin, il sera procédé à la préfecture du Lot à l'adjudication des chemins de grande communication n° 27<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup>.

1<sup>er</sup> Chemin de grande communication n° 27<sup>e</sup> de Sauzet à Latour. Projet de construction entre le profil 36 et le chemin de grande communication n° 45, sur une longueur de 1.262 mètres.

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Deuxième partie

V

Une fête sur les bords de la Bièvre  
Il y eut un moment plein d'angoisse terrible.

Un sourire hideux effleura les lèvres de l'auvergnat.

— Le reconnais-tu ? fit Lopès.

— C'est lui ! dit Pascal.

— Moi !... voulut répondre le banquier.

L'homme à la cravate blanche s'était approché, et lui imposa silence.

— Mais tout le monde me trahit donc et m'abandonne ! s'écria le malheureux Compans, Ah ! c'est infâme... Ne suis-je pas chez moi, ici, et je veux savoir de quel droit.

L'homme à la cravate blanche s'inclina.

— Monsieur de Compans, répondit-il d'une voix claire et ferme, il est juste que chacun déclare ici ses noms et qualités. L'incident me paraît trop grave

pour que nous ne prenions pas toutes les précautions voulues, chacun en ce qui le concerne. Donc, je me nomme M. de Cercoeur, et je suis procureur du roi.

Puis se tournant vers Lopès :

— Et vous, monsieur, dit-il, l'heure est venue où la justice doit revendiquer ses droits... et c'est en ma qualité de procureur du roi que je vous invite à vous faire connaître.

Lopès s'inclina à son tour.

— Je suis le frère de la victime ! répondit-il.

Il désigna aussitôt Franck qui s'était avancé.

Et M. le docteur Franck, est son fils, ajouta-t-il.

Le banquier était retombé sur sa chaise, et le groupe des auditeurs commença dès lors à s'éclaircir.

La curiosité avait d'abord retenu la plupart des femmes ; mais le mystère de ce drame une fois dévoilé, nul ne se souciait de demeurer plus longtemps dans cette demeure, dont l'hôte allait être jeté en prison, et où tout rappelait un sanglant événement.

La foule s'écula donc peu à peu, on entendit les voitures rouler sur le sable des allées et s'éloigner dans la direction de la capitale, et bientôt il ne resta plus dans les salons que M. de Compans, le procureur du roi et nos principaux personnages.

Fernande elle-même avait profité du

trouble général qui avait suivi pour disparaître sans que Lopès ni Franck eussent pris garde à sa disparition.

Quand les invités eurent disparu, le procureur du roi s'approcha de M. de Compans.

— Monsieur, lui dit-il, sans rien préjuger de la part que vous avez prise au crime qui vient d'être révélé, il importe cependant que je fasse ici mon devoir tout entier...

Vous vous défendrez devant la justice et vous prouverez votre innocence s'il y a lieu ; mais, en attendant, et vu la gravité des faits, je vous arrête !

M. de Compans ne répondit pas d'abord ; ses bras pendaient sur sa poitrine, des pleurs abondants coulaient le long de ses joues.

Il n'avait pas la force de résister.

Cependant, au moment de se lever pour suivre le magistrat qui venait de lui parler, il tourna un regard suppliant et désespéré vers Lopès.

— Monsieur, lui dit-il d'une voix éteinte, ce n'est pas pour moi que j'aurais à implorer la bienveillance de mes juges ; ils me condamneront, et je n'aurai qu'à courber la tête sous leur sentence.

Mais j'ai un enfant, monsieur, une pauvre enfant qui n'est pas coupable, elle, et dont la misère et la honte vont s'emparer.

Lopès l'arrêta du geste ;

— J'y ai songé, répondit-il vivement, et malgré l'horreur que m'inspire votre crime, malgré l'ardeur de la vengeance qui est en moi, vous pouvez être certain, monsieur, que la misère n'atteindra jamais Mlle Sylvia de Compans !

La honte, c'est vous qui la lui faites, et je n'y peux rien ; mais je suis ici l'interprète autorisé du docteur Franck, et sur la fortune de son père que vous aurez à lui restituer, une large part sera faite à votre enfant qui se trouvera ainsi à l'abri de toute atteinte de misère.

M. de Compans leva à ces mots un regard attendri vers le ciel ; dans un premier mouvement de reconnaissance, il voulut même prendre les mains de son interlocuteur, mais ce dernier se détourna avec vivacité.

Le banquier poussa un soupir, et s'adressant aussitôt au procureur du roi :

— Je suis prêt, monsieur ! lui dit-il.

Le magistrat fit signe à un valet de faire avancer sa voiture, et, quand tout fut prêt pour le départ, il fit passer devant lui le banquier, pendant que lui-même allait à Lopès et à Franck.

— Messieurs, leur dit-il, je vous attendrai demain à mon cabinet.

— Nous y serons !... répondit Lopès.

Et quelques instants après, il s'éloigna, emmenant avec lui le malheureux banquier et Pascal.

Quand ils se trouvèrent seuls, Lopès, pour la première fois, s'aperçut que

Fernande avait disparu.

— Pauvre fille, dit-il, nous n'avons plus besoin d'elle, et elle s'est soustraite à notre reconnaissance.

— Eh ! qu'importe ! s'écria Franck, nous la reverrons, n'est-ce pas ?

— Je l'espère bien.

— Moi, qui ai pu un instant la soupçonner !

— Et maintenant !

— Maintenant, il me semble que je serais le plus malheureux des hommes si je ne la revoyais pas.

— Mais nous la reverrons, mon ami, je vous le promets.

Et les deux amis s'éloignèrent à leur tour ; le silence et l'ombre ne tardèrent pas à envelopper de nouveau cette fatale demeure que le crime semblait avoir marquée d'un sceau ineffaçable.

### Epilogue

Vers la fin de juillet de l'année 1849, une chaise de poste lancée au galop de deux chevaux vigoureux, venait s'arrêter devant la principale auberge de Guyon, gros bourg de la Basse-Bretagne, dans le département des Côtes-du-Nord.

Il pouvait être dix heures du soir.

Les garçons d'écurie entourèrent aussitôt la voiture, dételèrent les chevaux et amenèrent de nouvelles bêtes fraîches, qui se mirent à piaffer en attendant le signal du

Montant des travaux... 7.451 fr. 29  
Somme à valoir pour surveillance, cylindrage, dépenses imprévues, etc. 721 fr. 71  
Total... 8.173 fr. »  
Cautionnement : 250 fr.  
2<sup>e</sup> Chemin de grande communication n° 33, de Toirac à Bédier. Projet de construction de la partie comprise entre celle à l'entretien (côté Toirac) et le profil 26, sur une longueur de 700 mètres.  
Montant des travaux... 2.238 fr. 20  
Somme à valoir pour cylindrage, surveillance et travaux imprévus... 761 fr. 80  
Total... 3.000 fr. »  
Cautionnement : 100 fr.

## Nos DEPECHEES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 10 Mai, 1 h. 45 s.

#### Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1876, le numéro 329.634 gagne 100.000 francs.

#### Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Fallières.

#### Le gouvernement

et les P. T. T.

Le Conseil a examiné les questions à l'ordre du jour des Chambres.

Le gouvernement a décidé d'accepter la discussion immédiate des interpellations de MM. Berry, Wilm et Sembat sur la question des P. T. T., mais il repoussera toute demande d'enquête et il posera la question de confiance.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 11 Mai, 1 h. 17 s.

#### La grève des postiers

Dans les milieux postiers on affirmait ce matin que la grève sera probablement déclarée pour demain, si dans la séance du soir la Chambre ne donne pas toute satisfaction aux postiers.

#### Lacération d'affiches

Lapolice a lacéré dans plusieurs villes de province des affiches intitulées « Déloyauté » apposées la nuit dernière par les postiers.

AGENCE FOURNIER

### Arrondissement de Cahors

#### Lalbenque

Fête votive. — Dimanche et lundi, notre commune a célébré sa fête annuelle : grâce au dévouement de la commission d'organisation, présidée par M. Barel, la fête a obtenu un vif succès. Les diverses attractions firent la joie des spectateurs. Malheureusement la pluie gâta un peu la journée de dimanche.

Néanmoins, la fête de nuit a été très brillante. Lundi ont eu lieu les courses de bicyclettes et comme tous les ans, ces courses ont fort intéressé.

Les organisateurs de la fête méritent de sincères félicitations par leur dévouement.

Le feu. — Vendredi soir, vers cinq heures, le feu se déclarait dans le grenier de la maison de M. Dujols, charretier. Sitôt l'alarme donnée, les secours arrivèrent nombreux et énergiques et, grâce à eux, le feu, qui quelques minutes plus tard eût complètement dévoré la maison et ses dépendances, fut rapidement circonscrit et éteint.

Les dégâts peu importants sont couverts par une assurance.

#### Albas

Accident. — Vendredi soir, M. Delpon, de Circofol, conduisait un char chargé de fumier et traîné par une vache. En voulant entrer dans un champ, la bête glissa et tomba sous les brancards du véhicule. Le poids de la charge lui brisa un membre postérieur. Un vétérinaire appelé constata qu'il y avait lieu d'abattre l'animal sur place, ce qui fut fait.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Facteur mordu par un chien. — Jeudi le facteur auxiliaire suburbain, Delpon faisait la tournée de Fyccelles. Arrivé au chef-lieu de cette commune, au moment où il remettait une lettre à un domestique de M. Combes, héritier de Mme veuve Lacroix, un chien s'élança sur son bras et le mordit profondément à la joue gauche.

Théâtre municipal. — Par suite de la venue dans notre ville du cirque Bellisario, M. Souvajolet a fait remettre au mercredi 12 courant, la représentation qu'il devait donner au théâtre « la Poupée ». De cette façon, le public pourra assister aux deux spectacles.

Tribunal correctionnel. — Audience du 8 mai. Justin Venries, 59 ans de Souceyrac, 25 francs d'amende pour violences et voies de fait.

— Justin Brunet, 45 ans, cultivateur au Bourg; Auguste Théron, 37 ans, cultivateur à Anglars, et Firmin Théron, 53 ans, cultivateur à Anglars, sont poursuivis pour coups et blessures. Brunet et Firmin Théron sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende, et Auguste Théron à 16 fr. d'amende (sursis).

— Justin Vergnet, 20 ans, de Souceyrac, 16 fr. d'amende (sursis), pour coups et blessures volontaires.

— François Castagné, 54 ans, et Henri Cassan, 25 ans, de Lacapelle-Marival, sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende (sursis), pour coups et blessures réciproques.

#### Cajarc

Incendie. — Un incendie d'une extraordinaire violence a complètement détruit, dans la nuit de vendredi à samedi un immeuble appartenant à M. Pourcel, boulanger à Cajarc.

Malgré la promptitude des secours et le dévouement de la population entière qui, aux premiers appels du tocsin, s'est rapidement portée sur les lieux, il n'a nullement été possible de préserver d'un sinistre total le bâtiment incendié et on a dû se borner à protéger les maisons voisines qui menaçaient de devenir également la proie des flammes.

La rapidité et la soudaineté du feu ont été telles que les intéressés surpris dans leur sommeil, n'ont eu leur vie sauve qu'en s'échappant par une fenêtre du premier étage, au moyen d'une échelle que de dévoués citoyens dressèrent aussitôt contre la façade de la maison.

Les pertes, assez importantes, sont, en grande partie, couvertes par une assurance.

#### Saint-Céré

Vérification du lait. — Dans le courant du mois d'avril dernier, M. Campan, agent de police, a opéré des prélèvements d'échantillons de lait de vache mis en vente.

L'analyse de ces échantillons, faite au laboratoire de Rodez, n'a révélé aucune infraction à la loi sur les fraudes.

La Foire. — Notre foire a été belle, les affaires ont été nombreuses sur tous les marchés qui étaient approvisionnés comme d'habitude. Voici les cours pratiqués :

Place de la République. — Par suite de la gelée du 3 courant, il y a eu un peu de relâche sur le bétail : par contre, les veaux de lait ont subi une augmentation sensible sur les cours précédents : ces derniers se payaient entre 1 fr. 10 et 1 fr. 25 le kilo, ceux destinés à la boucherie ; les veaux pour l'élevage valaient de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo ; les bœufs gras se payaient 45 fr. les 50 kilos ; les bœufs de labour, entre 500 et 900 fr. la paire ; les bœufs destinés à l'élevage, entre 380 et 500 fr. la paire ; les vaches, 400 fr.

Halle au blé. — Le blé s'est payé 15 fr. 75 ; le seigle, 12 fr. 50 ; l'avoine, 7 fr. ; le sarrazin, 11 fr. 50 ; le maïs, 15 fr. 50 ; les pommes de terre, de 4 à 5 fr. le tout le sac de 80 litres et prix moyen.

Place de l'Eglise. — Les poules valaient de 3 à 4 fr. la pièce ; les poulets jeunes, entre 2 fr. 50 et 3 fr. la paire ; les vieux, entre 4 et 6 fr. la paire ; les lapins domestiques se payaient 1 fr. 75 la pièce ; les pigeons, 1 fr. 25 la paire.

Le beurre, de 0 fr. 90 à 1 fr. le demi-kilo ; les œufs, de 60 à 65 cent. la douzaine ; les petits fromages du causse, 0 fr. 90 la douzaine.

Place Gambetta. — Les moutons gras pour la boucherie se sont payés de 30 à 40 fr. la pièce ; ceux pour l'élevage, entre 12 et 22 fr. la pièce.

Boulevard Carnot. — Une grande quantité de porcelets se sont vendus dans les prix variant entre 10 et 30 fr. la pièce.

#### Bio

Parodie des grenouilles d'Aristophane

#### BARUCH ET XANTHIAS

Baruch. — Approche ici. Tu es le magistrat du lieu. Qui cherches-tu ?

Xanthias. — Je cherche Baruch, le petit prophète.

Baruch. — C'est moi. Tu ne me reconnais donc pas ?

Xanthias. — Ah ! c'est à s'en tenir les côtes quand on voit une peau d'âne sur une robe noire. Tu te dis un homme, et tu t'habilles en femme. Asina quœ, alors ?

Baruch. — Tu ne serais pas si fier si je te répétais ce que l'on dit.

Xanthias. — Que dit-on ?

Baruch. — Donne deux drachmes, ou pas d'affaire.

Xanthias. — En voilà neuf.

Baruch. — On dit que tu ne sais parler ni le français, ni le latin.

Xanthias. — Connais-tu l'hébreu et le sanscrit ?

Baruch. — Brékékékek, coax, coax.

Xanthias. — Allons race de brailleurs, taisez-vous.

Baruch. — Je ne crierais que plus fort : Brékékékek, coax, coax.

Xanthias. — Me voilà satisfait. Je sais assez bien écrire pour te faire enrager. Cela me suffit. Tu as voulu persifler les écoles laïques et leurs maîtres. On te le rend.

Baruch. — Oop ! op ! ah ! misérable, impudent, effronté, triple scélérat, le plus scélérat des scélérats. Va-t'en, ou je t'assomme avec la massue d'Hercule.

Xanthias s'en va tout en chantant :

Lou curé de pel malpas  
Oï clar de lu luno,  
Ossetat us un hortas,  
Né co-contabo uno.

Baruch, courant après lui : Si je puis un jour, te remettre sous mes pieds, maudit esclave, je te ferai passer l'envie de chanter et d'écrire.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Etat civil du 15 au 30 avril. — Naissances : Vigié Héloïse-Berthe-Marie, au Moulin de Carroul. — Rhodes Honoré-André, à Prouilhac. — Auricoste René-Emile, rue Danglars. — Deviers, Jeanne-Raimonde, rue Calmon. — Marsis Marie-Louise, au Verdé-Haut. — Salanié Aurélie, rue des Parguminières. — Bonnet Maris-Louise, place Labastidette.

Publications de mariage : Laurié Cyprien, employé à la Compagnie d'Orléans à Gourdon et Brunet Dorothee, sans profession, à Poudens.

Fajolles Pierre, cultivateur aux Fourrières, et Cabarrot Marie, cultivatrice, au Martinon.

Mariages : Guérin Antonin-Auguste, charcutier, 24 ans, à Gourdon, et Planche Marguerite, épicière, 21 ans, à Gourdon.

Calmel Albert, huissier, 31 ans, à Gourdon, et Ansel Marie-Louise, sans profession, 21 ans, à Gourdon.

Décès : Cussac Edouard, 9 jours, rue Andrivet. — Bernard Marie, sans profession, 75 ans, au Pont-du-Gué. — Espitalié Maria, 14 ans, aux Vitarelles.

#### Creysses

Accident de bicyclette. — Ces jours derniers, le jeune Louis Langlade, apprenti ferblantier chez M. Ganes, à Martel, descendant en bicyclette, avec son patron, au moulin du Got, pour faire des réparations.

Dans la descente de la route de Martel à St-Sozy, au lieu dit Lavaysse, il se laissa emporter par sa bicyclette et ne pouvant la maîtriser il alla buter sur des rochers où il se cogna la tête.

Ce jeune homme fut aussitôt transporté à Martel où les soins nécessaires lui furent prodigués.

#### Vayrac

Discussion violente. — Une discussion des plus violentes, qui a failli tourner au tragique, a éclaté, samedi soir, aux abords de la fontaine, entre Marie X... et le gendre Jeanquet, scieur de long à Vayrac. De ce que Marie X... s'était permise de soufler la fille du gendre Jeanquet, ce dernier rencontrant Marie X... à la fontaine, l'accabla d'injures, et porteur d'un fusil, il la mit en joue. Fort heureusement, qu'un paroxysme de la colère, la femme eut l'idée d'aller se réfugier dans une maison voisine.

On prévint immédiatement la gendarmerie qui désarma le furieux. Procès-verbal a été dressé.

Accident de voiture. — Le nommé Fouché, tailleur à Saint-Michel-de-Bannières, venait, dimanche matin, à Vayrac, monté, en compagnie de deux autres personnes, dans une voiture, lorsqu'il arriva au coin de la grande place, cette dernière, par suite d'une collision avec un autre véhicule, vint heurter un amas de pierres bordant la route.

Les voyageurs, voyant qu'ils allaient verser, sautèrent en bas de la voiture, et, par un heureux hasard, n'eurent aucun mal, pas même le cheval. Tout se borne à quelques contusions légères et quelques petits dégâts purement matériels.

#### Saint-Michel-de-Bannières

Fête patronale. — Dimanche, a eu lieu la fête patronale de Saint-Michel-de-Bannières, la première des fêtes du canton. Elle a été favorisée par un temps magnifique.

### Chez nos voisins

#### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

Commissariat de Police

M. Simon notaire nouveau commissaire de police, a pris définitivement possession de son poste depuis la semaine dernière. Grâce à sa vigilance nous pouvons constater déjà une notable amélioration dans la tranquillité des nuits.

Les noctambules ne seront peut-être pas satisfaits ; mais la majorité du public en partie ouvriers, étant obligés de se mettre au labour dès la première heure, y trouveront leur compte et devront des remerciements à M. Simon qui, par son zèle, leur permettra de goûter un repos auquel ils ont droit.

Nous sommes heureux de féliciter M. Simon de son activité, et espérons qu'il s'acquittera de sa tâche pourtant ingrate, avec le tact que nous avons déjà pu constater.

Nous profitons de la circonstance pour lui envoyer à nouveau nos plus sincères souhaits de bienvenue.

## LA SURDITÉ à CAHORS

### Une merveilleuse découverte

Parmi tous les faits scientifiques se signalant à notre attention, un des plus intéressants n'est-il pas celui de la découverte du « Radio-Tympanisme » et son application au traitement de la surdité ?

Avoir réalisé grâce à ce rénovateur d'activité, l'idéal inespéré de rendre aux divers organes de l'ouïe leur ancienne souplesse, tient tout simplement du merveilleux, d'autant plus qu'il agit à l'aide d'une méthode radicale effectuant son effet sans la moindre douleur et sans le moindre danger.

Aussi j'engage vivement tous les intéressés à se bien souvenir qu'afin de vulgariser cette nouvelle méthode dont l'efficacité est officiellement reconnue et indiscutablement prouvée, l'Institut Otologique de Paris délègue dans notre région M. le Docteur GIMIER, spécialiste du Radio-Tympanisme qui recevra en consultation gratuite de 9 à 10 heures et de 2 à 5 heures (payantes de 10 heures à midi, prix spécial : 5 francs), les personnes atteintes de Surdités, Bourdonnements ou Ecoulements d'Oreilles, dans les villes et aux dates ci-après :

Brive, Mardi 18 Mai, Hôtel de Bordeaux.

Cahors, Mercredi, 19 Mai, Hôtel des Ambassadeurs.

Montauban, Jeudi, 20 Mai, Hôtel du Midi.

Pour eux-mêmes ou pour leurs relations, tous mes lecteurs voudront profiter de cette occasion unique leur apportant le moyen facile de se débarrasser enfin d'une si pénible affection.

A. BERNIER.

Demander la brochure gratuite à M. le Directeur de l'Institut Otologique, 12, rue Balu, à Paris (9<sup>e</sup>).

### Bibliographie

Le numéro 10 du Journal de l'Université des Annales reproduit les belles conférences faites rue Saint-Georges : « Pasteur » par M. René Valléry-Radot ; les « Poètes et Napoléon », par Jean Richepin ; « Tolstoï », par M. Paul Boyer, directeur de l'Ecole des Sciences Orientales ; le « Trio et le Lied », par Fernand Bourgeat.

En vente partout : 60 centimes.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 9 Mai 1909.

Claude Lemaître : Cadet Oui-Oui. — Jean Rolland : La Revenante. — Otto Sverdrup : Quatre années dans les glaces du Pôle. — Constant Amé : Le sort de Louletta. — Variétés : Notes d'élegance, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Notes d'hygiène, Actualité, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée. MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques d'usage. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martia, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

#### Lectures pour Tous

M. Lépine raconté par lui-même, telle est la surprise que nous offre le numéro de Mai des Lectures pour Tous. Tout le monde voudra lire cette curieuse interview où le préfet de police évoque les plus curieux souvenirs de sa carrière si mouvementée.

L'attrayante revue ne se contente pas de nous faire pénétrer dans l'intimité des personnalités du jour. Ses articles d'information, ses actualités, romans, nouvelles, comédies, tous merveilleusement illustrés, forment un ensemble incomparable. Lisez le sommaire de Mai, et vous aurez une idée de cette variété de sujets qui renouvelle à chaque instant le plaisir du lecteur :

Notre interview de M. Lépine, par Emile Berr. — Reines et princesses au secours de ceux qui souffrent. — Chez le poète de Mireille, par A. Rio. — Des vers inédits de Mistral. — Le Mystère du grand Hesper, roman. — Ce qu'on verra aux Salons. — La France manque d'enfants. — Des tontous qui vont se couvrir de gloire. — Un témoin qu'on n'attendait pas, nouvelle. — Les premiers pas des Géants de la mer. — Actualité. — Le secret du pôle Sud est dévoilé, par Ch. Rabot. — Le Tourisme en 1925. — Combien y a-t-il de fonctionnaires en France ? — Pour l'ouvrier en quête d'un foyer. —

Après la poudre sans fumée, le fusil sans bruit.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

### BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

#### Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

#### PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Camp, France, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

#### 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

PUBLICATIONS DE FAMILLE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Edition violette, purement littéraire. Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

#### 24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente :

Edition verte : Un an : Paris, 16 fr., Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Edition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissierie. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

#### 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

#### 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées. — Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

### Chemin de fer d'Orléans

#### Stations Thermales et Hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Sal

**Chemin de fer d'Orléans**

**AVIS**  
 Dans le but de faciliter aux malades peu fortunés le séjour dans les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Nérès et de Cransac au début et à la fin de la saison, alors que les traitements peuvent être suivis dans des conditions moins onéreuses, la Compagnie vient de prendre, à titre d'essai, pour l'année 1909, les dispositions ci-après :

Les billets individuels d'aller et retour délivrés du 1<sup>er</sup> au 15 Juin et du 15 Août au 30 Septembre à toute gare du réseau d'Orléans pour les gares desservant les stations ci-dessus seront exceptionnellement valables 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

**FÊTES DE L'ASCENSION ET DE LA PENTECÔTE 1909**

*Validité exceptionnelle des Billets Aller et Retour*

A l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte 1909, la Compagnie d'Orléans rendra valables comme suit :

Ascension : du Mardi 18 Mai au dernier train du Mardi 25 Mai ;  
 Pentecôte : du Jeudi 27 Mai au dernier train du Jeudi 3 Juin ;  
 Les Billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.  
 Ces Billets conserveront la durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

*Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 4 et 18 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet 1909.*

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 4 et 18 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet prochain au départ de Rodez et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.  
 Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

**PRIX DES PLACES (Aller et Retour)**  
 Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus), St-Géry (inclus) et la Madeleine (inclus), Naussac (inclus) et Lexos (inclus) Decazeville... 35 f. 10  
 Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac,

Vers (inclus) et Noailles (inclus) 32 f. 10  
 Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus) 31 f. 10  
 Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivaux (inclus) Montaignac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Si-Hilaire (inclus) 29 f. 10  
 Vigeois et Uzerche 26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.  
 Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.  
 Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

*Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.*

**1<sup>o</sup> Billets d'aller et retour individuels.**  
 Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint Nazaire, Pornichet, Esbouac-la-Baule, le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plosharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Donaronez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 0/0 suivant la classe et le parcours.

**2<sup>o</sup> Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ :**

a) Saison de Printemps — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) Saison d'Été. — Du 25 Juin au 1<sup>er</sup> Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4<sup>e</sup> et de 75 % pour la 5<sup>e</sup> et les suivantes. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'Été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

**Billets d'aller et retour collectifs de famille**

En 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ : 1<sup>o</sup> Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)  
 Ces billets sont soumis, quand à la validité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2<sup>o</sup> Saison de printemps. (1) — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3<sup>o</sup> Saison d'été. (1) — Du 25 Juin au 1<sup>er</sup> octobre. Validité jusqu'au 5 novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4<sup>e</sup> et 75 0/0 pour la 5<sup>e</sup> et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.  
 Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'Été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

*Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz les 11 et 25 Juin 1909.*

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 11 et 25 Juin prochain au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

**PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)**  
 Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus) 32 f. 10  
 Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus), Neussargues (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus) 31 f. 10

Gares comprises entre Neudan-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus) 38 f. 10  
 Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus), Rion-Montagnès (inclus) et Bort. 27 f. 10  
 Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et Giat (inclus), Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille, Sornac-St-Rémy, Ussel, Les Rosiers d'Égletons (inclus) et Eygurande-Merlines. 26 f. 10  
 La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.  
 Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le Grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 000 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**ETUDE**

**M<sup>e</sup> Paul AGAR**

NOTAIRE A CAHORS

**VENTE AMIABLE**

Le Jeudi 27 mai 1909, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> AGAR, notaire et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une entière maison, cour et dépendances à Cahors, rue du Portail-Alban n° 7, appartenant à Mademoiselle BLANC, sur la mise à prix de **10.000 fr.**  
 Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> AGAR.  
 Pour visiter, s'adresser sur les lieux.

**NEURALGIES**  
 Migraines, Névralgies et toutes les douleurs nerveuses. Guérison certaine par les **PILULES PROVER**  
 Prix : 3 fr. La Boîte, 6 fr. par poste.  
 Dépôt : Schmitt, 75, rue La Boétie, Paris

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**  
 La plus importante Pharmacie de toute la région  
**LA MIEUX APPROVISIONNÉE**  
**LA MIEUX ORGANISÉE**  
 Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
 Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot  
 Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris  
**CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre**

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**  
 jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.  
 Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

**PHOSPHIODE**  
 à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :  
**Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants**  
 Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.  
 Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

**La PHOSPHIODE et le Corps médical**  
 ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris  
 « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.  
 « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à « du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
 « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.  
 « C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.  
 « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
 « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
 « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.  
 Docteur OSTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.  
 Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS  
 Dépôt dans toutes les Pharmacies

**L. MAURY**  
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
 Lauréat de l'École Dentaire de France  
 Successeur de BAKER  
 10, Rue du Lycée  
 A côté de l'Hotel de l'Europe (de 9 à 5 heures)  
 Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
 CHIRURGIEN-DENTISTE  
 DIPLOMÉ  
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
 Consultations tous les jours de 9h. à 5 h.  
 69, BOULEVARD GAMBETTA  
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
 IL GARANTIT SON TRAVAIL  
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

**Imprimerie A. Coueslant**  
 1, Rue des Capucins, CAHORS  
 IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
 du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
 des Associations des Anciens Elèves :  
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

**14 PRESSES**  
 INSTALLATION  
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES  
**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**  
 Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres  
 TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS  
 Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès  
**CARTES DE VISITE**  
 PRIX MODÉRÉS